

Vos cotisations

Régime complémentaire prévoyance



CCN 66

IDCC 413

RÉGIME CONVENTIONNEL

en vigueur au 1^{er} janvier 2025

CADRE

Taux contractuel : 2,33 % TA, 3,50 % TB, TC

TAUX DE COTISATIONS		
Taux d'appel, en pourcentage du salaire brut annuel		
Garanties obligatoires	TA	TB/TC
Décès - IAD	0,62 %	0,62 %
Rente éducation et Rente substitutive*	0,13 %	0,13 %
Rente handicap*	0,021 %	0,021 %
Incapacité temporaire	0,65 %	1,15 %
Incapacité - IPP	1,069 %	1,829 %
TOTAL	2,49 %	3,75 %

NON-CADRE

Taux contractuel : 2,33 % TA, TB

TAUX DE COTISATIONS		
Taux d'appel, en pourcentage du salaire brut annuel		
Garanties obligatoires	TA	TB
Décès - IAD	0,43 %	0,43 %
Rente éducation et Rente substitutive*	0,13 %	0,13 %
Rente handicap*	0,021 %	0,021 %
Incapacité temporaire	0,88 %	0,88 %
Incapacité - IPP	1,029 %	1,029 %
TOTAL	2,49%	2,49 %

CADRE

TAUX DE COTISATIONS				
Taux d'appel, en pourcentage du salaire brut annuel				
Garanties obligatoires	A la charge de l'employeur		A la charge du salarié	
	TA	TB/TC	TA	TB/TC
Décès - IAD	0,62 %	0,62 %	-	-
Rente éducation et Rente substitutive*	0,13%	0,13%	-	-
Rente handicap*	0,021 %	0,021 %	-	-
Incapacité temporaire	-	-	0,65 %	1,15 %
Invalidité - IPP	1,069 %	1,104 %	-	0,725 %
TOTAL	1,84 %	1,875 %	0,65%	1,875 %

NON-CADRE

TAUX DE COTISATIONS				
Taux d'appel, en pourcentage du salaire brut annuel				
Garanties obligatoires	A la charge de l'employeur		A la charge du salarié	
	TA	TB	TA	TB
Décès - IAD	0,43 %	0,43 %	-	-
Rente éducation et Rente substitutive*	0,13%	0,13 %	-	-
Rente handicap*	0,021 %	0,021 %	-	-
Incapacité temporaire	-	-	0,88%	0,88 %
Invalidité - IPP	0,664 %	0,664 %	0,365 %	0,365 %
TOTAL	1,245 %	1,245 %	1,245 %	1,245 %

TA : fraction de salaire inférieure ou égale au PASS

TB : fraction de salaire comprise entre 1 fois et 4 fois le PASS

TC : fraction de salaire comprise entre 4 fois et 8 fois le PASS

PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale

IPP : Incapacité Permanente Partielle | **IAD** : Invalidité Absolue et Définitive

*Garanties assurée par l'**OCIRP**, Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance –
Union d'institutions de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale – 47 rue de Marignan – 75008 Paris